

MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE (Oise)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le mardi dix-sept novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de la commune de Neufvy sur Aronde, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Etaient présents :

M. D'ARRENTIERES Marc,
M. LEDOUX Olivier,
Mme GUIGAND Anne-Claire
M. LAFORGE Jean-Pierre
M. GALLEMAN Francis,
Mme PARIZE Valérie,
M. BUFFENOIR Pascal,
Mme ENCONTRE Marie-Claude,
Mme PUYPE Brigitte
M. DUFOUR Bruno
M. POSSIEN Christophe,

Était absent :

M. POSSIEN Christophe a été élue secrétaire.

1. Adoption de compte-rendu du 15 septembre 2020

Après lecture du compte-rendu du 15 septembre 2020 par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu.

2. Fusion ADTO/SAO

Suite au courrier du 14 octobre 2020, l'ADTO demande à la commune de prendre une délibération validant ou non la fusion de l'ADTO et SAO. Le conseil municipal donne accord sur cette fusion.

3. Transfert compétence Plu

Suite au courrier du 29 octobre 2020, la Communauté de Communes du Pays des Sources demande à la commune de prendre une délibération afin de se positionner sur le transfert de la compétence relative à l'élaboration des PLU vers la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité à ce transfert de compétence.

4. Décision modificative au budget communal 2020

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité les décisions modificatives du budget communal suivantes :

- 678 +65 452,18 €
- 002 +65 452,18 €
- 001 +11 812,37 €
- 1068 + 11 812,37 €

5. Convention d'adhésion du Ciné Rural 2021

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion au ciné rural 60 pour l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement et de maintenir la fréquence toutes les 4 semaines et le jour de séance le jeudi.

6. Convention avec la Clinique vétérinaire des étangs

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec la clinique vétérinaire des étangs en vue du financement de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune de Neufvy sur Aronde.

Des bénévoles de la commune amadoueraient et captureraient les chats et les emporteraient chez le vétérinaire des étangs à Clairoix, les récupérer et les garder le temps de la convalescence.

Il s'avère que ces campagnes, même si elles sont efficaces à long terme et bénéficient de l'appui de bénévoles, sont donc onéreuses, notamment en raison des frais vétérinaires engendrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec la clinique vétérinaire des étangs et tous les documents s'y rapportant
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2020.

7. Recensement de la population en 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter Monsieur Olivier THIERY en qualité d'agent recenseur.

8. Sapins de Noel dans le village

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de l'assemblée présent les tarifs 2020
Comme l'année passée, un questionnaire sera transmis aux familles et à retourner à la mairie pour le 30 novembre 2020.

9. Colis de fin d'année

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer un bon alimentaire ou de combustible de 50 € soit une augmentation de 10 € pour les personnes âgées dans le cadre des bons de Noël.

10. Subvention Ecole de musique

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention d'un montant de 120 € à l'école de musique au titre de l'année 2020.

11. Adhésion CNAS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la Mairie de Neufvy sur Aronde,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité.

Le conseil municipal décide :

- ✓ De mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2021, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction et autorise en conséquent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- ✓ De verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :

Le nombre de bénéficiaires actifs	}	X	le montant forfaitaire de la cotisation
Et/ou retraités indiqués sur les listes	}		par bénéficiaires actifs et/ou retraités
- ✓ De désigner Monsieur D'ARRENTIERES Marc, maire, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle au CNAS.
- ✓ De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter la Mairie de Neufvy sur Aronde au sein du CNAS.
- ✓ De désigner un correspondant (et éventuellement des adjoints) parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

12. Questions diverses

- Impression du journal communal

Monsieur BUFFENOIR et GALLEMAN présente le projet concernant l'impression du journal communal pour la fin de l'année.

Monsieur BUFFENOIR présente le devis de la société COPITEC pour l'impression et la mise en page du journal communal d'un montant de 860 € HT, soit 1 032 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis fait par la société COPITEC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au devis.

- Travaux d'agrandissement de la salle des fêtes

Il a été proposé de reconvoquer Madame DEWAELE afin de revoir les modifications du plan concernant les emplacements des box.

- Abri bus

Il a été proposé de mettre en place un groupe de réflexion afin de trouver et proposer des solutions concernant l'abri bus.

Ce groupe de réflexion est constitué de Messieurs DUFOR Bruno, LEDOUX Olivier, LAFORGE Jean-Pierre, POSSIEN Christophe, Olivier THIERY et Madame GUIGAND Anne-Claire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.